



Erevan, le 31 juillet, 2026

Conformément à la procédure et aux conditions d'admission en master de l'UFAR au titre de l'année universitaire 2026-2027, les étudiants ci-dessous sont admis en 1^{ère} année (2^{ème} session) de Master.

Faculté de Droit (*Droit International, droit privé international et comparé*):

1. Vardanyan Yeva
2. Hambardzumyan Meri
3. Shahramyan Anna
4. Babayan Milena
5. Dadalyan Anahit
6. Martirosyan Gagik
7. Margaryan Smbat
8. Kotikyan Marietta
9. Tsraukyan Ani
10. Tadevosyan Milena

Faculté de Droit (*Droit international public et pénal*)

1. Gabrielyan Ani

Faculté de Gestion (*Finance et contrôle*) :

1. Udumyan Gevorg
2. Hakobyan Yana
3. Kostanyan Anna

Faculté d'Informatique et mathématiques appliquées (*Intelligence artificielle: fondements et applications*):

1. Kurginyan Anna(externe)
2. Chukhajyan Meri(externe)
3. Movsisyan Gohar(externe)

Faculté de Marketing (*Marketing et vente*) :

1. Hayrapetyan Milena (changement de Faculté)
2. Hovhannisyan Anahit
3. Hovhannisyan Eliza Davit
4. Sharmazanova Laura (changement de Faculté)
5. Kirakosyan Mane

Au cours de l'année académique 2026-2027, l'UFAR est habilitée à ne pas mettre en œuvre les programmes du Master mentionnés ci-dessus, si le nombre d'étudiants ne remplit pas les conditions fixées par l'UFAR.

Admission sur dossier : des candidats ayant obtenu leurs diplômes avec mention «Passable», mais ayant des notes égales ou supérieures à 10 pour les matières de spécialité en 3^e et en 4^e année de Licence.

Les candidats ayant obtenu leurs diplômes avec mention «Passable», sont admis sur entretien, suite aux délibérations du jury d'admission.